



## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2011

Membres afférents au Conseil Municipal : 12  
En exercice : 12  
Membres présents à la séance : 9  
Absents excusés : Mme Daho. M. Du Garreau  
Absents excusés représentés : M. JL Bosson:  
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire  
Secrétaire de séance : Nicolas Leseigneur

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance précédente du 7 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité. Ensuite l'ordre du jour est abordé :

### **Administration générale**

#### **Demande de certification forestière en Rhône Alpes - Travaux ONF : délibérations**

Dans le cadre des travaux à effectuer dans la Pigne (effectués par l'ONF), il est au préalable nécessaire de demander la certification forestière et ce pour obtenir d'éventuelles aides à la réalisation des travaux à entreprendre.

Mise aux voix la délibération autorisant la demande de certification forestière de la commune est adoptée à l'unanimité.

Mise aux voix la délibération autorisant les travaux d'entretien de la forêt par l'ONF à l'automne prochain est adoptée à l'unanimité.

Enfin le conseil municipal à l'unanimité mandate Mme le Maire pour instruire le dossier de demande de subvention liée à ces travaux forestiers.

#### **CCVD : délibérations et décisions à prendre**

La convention cadre de mise à disposition de service (personnel de service, agents communaux, ...) permettrait à la commune d'utiliser les services de personnel de la CCVD.

Mise aux voix la délibération autorisant la signature de la convention cadre est adoptée par 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

Projet de PLH de la CCVD :

*(Document remis lors du dernier conseil)*

Le conseil s'interroge sur la pérennité des logements sociaux ainsi que sur la perspicacité et l'efficacité d'un tel programme d'une durée de 6 ans dans le contexte de la réforme territoriale, et notamment, compte tenu du vécu de ces vingt dernières années en matière de logement social à Puy Saint Martin alors qu'aucun entretien extérieur n'a jamais été entrepris, que - une fois les logements amortis- leur revente est prévue en l'état Ces remarques seront transmises à la CCVD.

Un avis défavorable sur le projet de PLH est donc voté par le conseil.

Nomination du délégué auprès de la CCVD en remplacement de M Du Garreau.  
Suite à la démission de Mr Du Garreau de son poste de conseiller communautaire, il convient de procéder à son remplacement. Seule Mme Mayoud est candidate .

Mme Mayoud est élue par 11 bulletins et un blanc.

Compte rendu sur les actions et contrôles du SPANC (assainissement autonome) :  
84 visites ont été organisées depuis le départ. Les rapports établis à la suite donnent les résultats suivants : conformité : 2, conformes avec réserve : 20, non conformes : 62

### **Personnel**

Rémunération des agents recenseurs : délibération  
Mme le Maire propose la rémunération suivante : 1,6 euros par feuille de logement remplie et 1,1€ par bulletin individuel rempli.

Mise aux voix cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Finances**

Délibération : indemnité au trésorier de Crest  
Lors d'un précédent conseil, l'indemnité prévue par les textes pour conseils donnés par le Trésorier avait été refusée. Le trésorier de Crest invité est venu en début de séance expliquer le rôle du Trésorier vis à vis de Puy Saint Martin. Après son exposé et la réponse aux différentes questions qui lui ont été posées, il a quitté la séance du conseil.

Malgré son intervention, et après discussion, le conseil appréhende mal la séparation dans la fonction d'un trésorier entre les tâches ordinaires du comptable public et des missions de conseil justifiant cette indemnité, en d'autres termes entre celles de l'ensemble du personnel du service rémunéré pour ce faire par l'état et le « plus » justifiant un sursalaire payé au trésorier par les communes.

Mise aux voix la délibération concernant l'indemnité de conseil du trésorier est rejetée par 6 voix contre, et 3 abstentions et 1 pour.

### **Urbanisme – Travaux – Voiries**

Suivi du projet toiture photovoltaïque et économies d'énergie.  
Un moratoire est en cours jusqu'au 31 mars pour les projets photovoltaïques.  
Mme le maire présente la convention d'accompagnement par le SDED sur les deux sujets ci-dessus.

Mise aux voix la délibération autorisant la signature de la convention avec le SDED est adoptée par 9 voix pour et 1 abstention.

## CCAS

RAS

## Assainissement

Conclusions du rapport d'enquête publique.

Mme le Maire présente au conseil les conclusions du commissaire enquêteur

- Favorable au projet de révision du schéma d'assainissement sur la commune
- Demande un contrôle renforcé et fréquent des installations et de s'assurer du respect du programme d'entretien proposé par le futur maître d'ouvrage

## Associations

Une réunion publique aura lieu à Cléon d'Andran le 16 février à 20h.pour présenter le projet de l'association Court-circuit. Ce projet consiste à organiser un réseau de producteurs locaux pour alimenter en produits frais et locaux les cantines scolaires. L'association prévoit une journée d'information à Puy Saint Martin le 2 juin.

Une réunion avec exposition de cartes postales anciennes aura lieu le 19 février à 17h organisée par la nouvelle association « Archives et patrimoine de Puy Saint Martin » à la salle des fêtes

## Questions diverses

Le 24 février de 18 à 22h à la salle des fêtes de Montoisson se tiendra une réunion (avec repas) pour faire le point sur les actions jeunesse envisageables au sein de la CCVD.

Une réunion publique de la mairie aura lieu le vendredi 1er avril..

Mme le Maire présente le projet d'installation des nouveaux bacs de poubelles implantés par la CCVD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30. Prochain conseil le 17 mars à 20 h
---